

**SAFER** Champagne-Ardenne  
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

2

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMMUNE DE CHEVEUGES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE N°1



Publié le : 2 janvier 2008  
Approuvé le : 30 novembre 2007

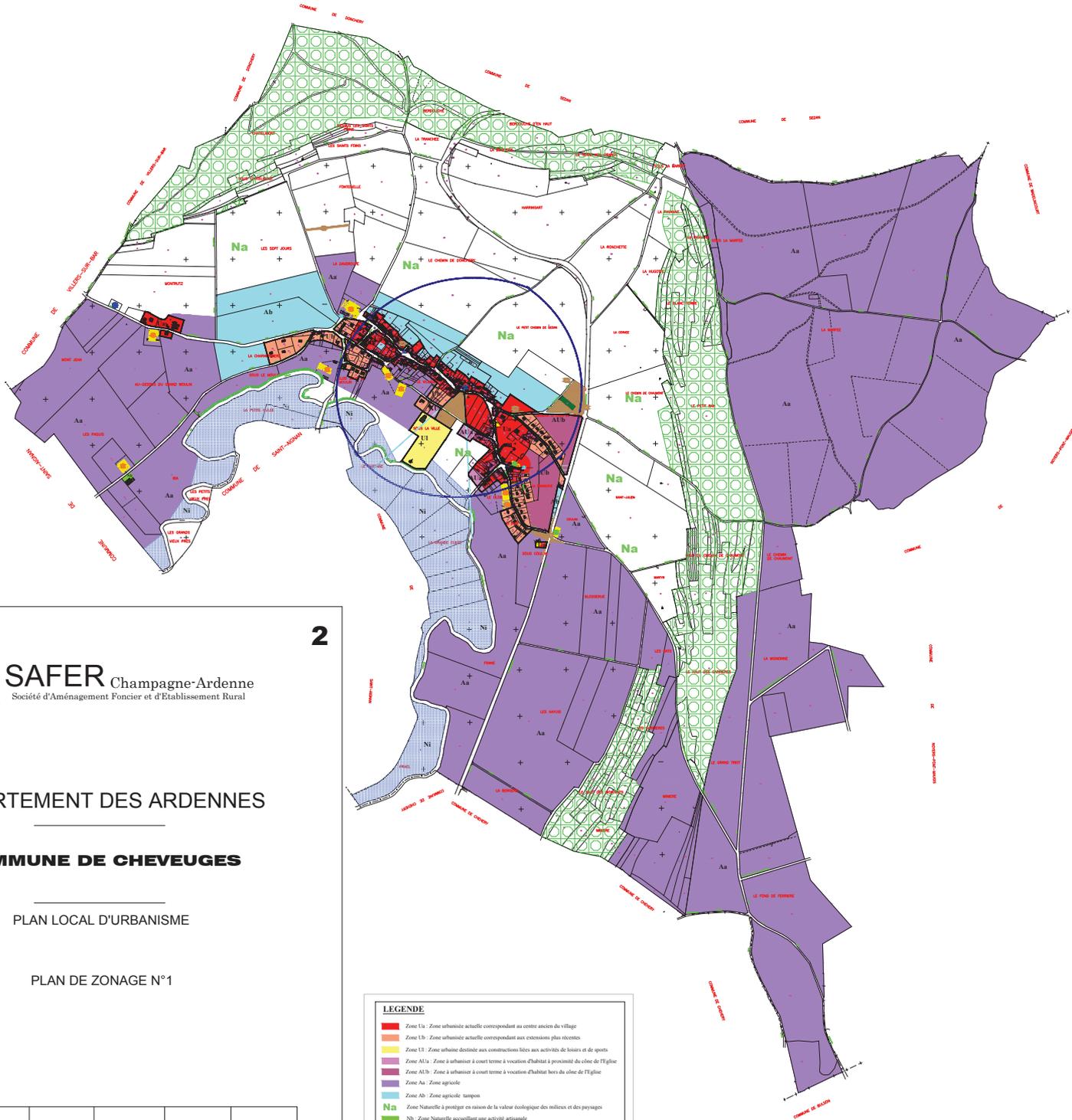


Révisé le :			
Modifié le :			
Mise à jour le :			

Echelle : 1/10000

Maison des Agriculteurs  
2, rue Léon Patoux - 51664 REIMS CEDEX 2  
Tél. : 03.26.04.77.74 Fax : 03.26.04.74.41  
E-mail : [etudes@safcr-cha.fr](mailto:etudes@safcr-cha.fr)

- LEGENDE**
- Zone Ua : Zone urbanisée actuelle correspondant au centre ancien du village
  - Zone Ub : Zone urbanisée actuelle correspondant aux extensions plus récentes
  - Zone U1 : Zone urbaine destinée aux constructions liées aux activités de loisirs et de sports
  - Zone AUa : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat à proximité du cône de l'Église
  - Zone AUb : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat hors du cône de l'Église
  - Zone Aa : Zone agricole
  - Zone Ab : Zone agricole tampon
  - Na : Zone Naturelle à protéger en raison de la valeur écologique des milieux et des paysages
  - Nb : Zone Naturelle accueillant une activité artisanale
  - Ni : Zone Naturelle humide
  - Nc : Zone Naturelle liée au cimetière
  - Espaces Boisés Classés
  - Emplacement réservé
  - Cône de vue
  - Périmètre de 500 mètres autour de l'Église
  - Captage d'eau
  - Bâtiment agricole soumis au régime sanitaire départemental
  - Bâtiment agricole relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement



2



**SAFER** Champagne-Ardenne  
Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

DEPARTEMENT DES ARDENNES

**COMMUNE DE CHEVEUGES**

PLAN LOCAL D'URBANISME

PLAN DE ZONAGE N°1

Publié le :  
Approuvé le :

Révisé le :					
Modifié le :					
Mise à jour le :					

Echelle : 1/10000

Maison des Agriculteurs  
2, rue Léon Paloux - 51664 REIMS CEDEX 2  
Tél. : 03 26 04 77 74 Fax : 03 26 04 74 41  
E-mail : [etudes@safer-cha.fr](mailto:etudes@safer-cha.fr)

**LEGENDE**

- Zone Ua : Zone urbanisée actuelle correspondant au centre ancien du village
- Zone Ub : Zone urbanisée actuelle correspondant aux extensions plus récentes
- Zone U3 : Zone urbaine destinée aux constructions liées aux activités de loisirs et de sports
- Zone AL3a : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat à proximité du chef de l'Église
- Zone AL3b : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'habitat hors du chef de l'Église
- Zone Aa : Zone agricole
- Zone Ab : Zone agricole tampon
- Zone Naturelle à protéger en raison de la valeur écologique des milieux et des paysages
- Nb : Zone Naturelle accueillant une activité artisanale
- Zone Ni : Zone Naturelle humide
- Zone Ne : Zone Naturelle liée au cimetière
- Espaces Boisés Classés
- Emplacement réservé
- Côte de vue
- Périmètre de 500 mètres autour de l'Église
- Captage d'eau
- Bâtiment agricole soumis au régime sanitaire départemental
- Bâtiment agricole relevant de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement
- Droit de préemption urbain